

LA PRÉSIDENTE :

1920

D'accord.

M. RENÉ RICHER :

1925

Il y a huit points. C'est grâce à une personne...

LA PRÉSIDENTE :

1930

On va prendre votre lettre et elle va être déposée exactement comme tout ce que vous avez dit est enregistré.

M. RENÉ RICHER :

1935

Alors je demande la permission à madame Sauvé pour que je puisse déposer ma lettre.

LA PRÉSIDENTE :

1940

Vous n'avez pas besoin de sa permission, c'est votre lettre. Merci beaucoup. J'appellerais monsieur Nicolas Delisle-L'Heureux du Carrefour d'éducation population de Pointe-Saint-Charles. Vous êtes deux?

M. NICOLAS DELISLE-L'HEUREUX :

1945

Il m'accompagne.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Est-ce qu'on peut avoir votre nom, Monsieur l'accompagnateur?

1950 **M. CHRISTIAN BLANCHET :**

Christian Blanchet.

1955 **M. NICOLAS DELISLE-L'HEUREUX :**

Bonjour! Mon nom, c'est Nicolas Delisle-L'Heureux, je suis coordonnateur au Carrefour d'éducation population de Pointe-Saint-Charles. Nous aussi, on a fait un exercice chez nous de regarder un peu le projet tel qu'il est présenté et puis on a essayé de se faire une tête collectivement. Donc ce que je vous rapporte ce soir, il y a plusieurs personnes qui ont participé à l'exercice qui sont dans la salle. - Vous pouvez lever la main. Et donc je rapporte un peu la parole.

1960
1965 Donc le Carrefour – juste vous mettre en contexte – on existe depuis 1968 et puis on offre des activités et des ateliers d'éducation populaire pour permettre aux gens un peu de sortir de leur isolement, de prendre du pouvoir sur leur vie et puis de participer à la transformation sociale.

1970 Alors on a, disons nos interrogations. Nos recommandations se déclinent en quatre points. D'abord, sur les logements sociaux et les condominiums, donc le pôle habitation. Notre communauté, bien les gens, en fait, rapportaient l'idée que la communauté composée d'écoles et d'organismes communautaires qui sont fréquentés par des enfants, des personnes âgées et des personnes qui sont moins en moyen, puis que quand on présente des projets de développement qui les excluent, c'est toute la vie de quartier qui est menacée.

1975 Puis les gens rapportaient aussi qu'au fil des dernières années, ils ont vu beaucoup de gens du quartier qui ont dû partir, les familles se sont exilées en banlieue et puis les personnes qui sont moins en moyen, bien se déplacent vers les arrondissements plus excentrés.

1980

On est bien conscient qu'il y a une proportion importante des logements qui sont des logements sociaux, on applaudit ça, mais, en même temps, on trouve qu'un nouveau développement dans le quartier, en plus qui est au bord du canal, devrait accueillir plus que 79 logements sociaux. Les gens ont insisté en particulier sur le fait des six logements de trois chambres à coucher, selon leur expérience, ça ne leur apparaissait pas assez.

1985

On sait que le projet va de l'avant, les gens ne s'opposent pas au projet mais on pense quand même que ça devrait être le dernier projet de condos sur le bord du canal de Lachine. On ne sait pas c'est quoi le pouvoir qu'a l'Office de consultation publique sur le sujet mais on soutient que ça devrait être décrété dès maintenant que tout lot ou édifice vendu à des fins de développement de logement devrait être à l'avenir réservé à des logements sociaux.

1990

Donc nous, on ne demande pas qu'il y ait plus de logements sur le bord du canal mais si jamais il y avait des projets de développement de logements, que ça devrait être dédié à du logement social et communautaire.

1995

Il y a des gens qui habitent le quartier depuis longtemps, qui étaient dans le groupe, qui rappelaient que c'était assez ironique le fait qu'à l'époque ils n'avaient pas accès au canal, ils ne pouvaient pas aller sur le bord du canal, puis que symboliquement, on se retrouve encore aujourd'hui avec ce même genre de situation-là où les gens n'ont pas accès au canal, surtout que les condominiums ont pullulé dans les dernières années. Puis on donnait l'exemple qu'il y a eu... - Non, je vais dire ça plus tard, pardon. Ça, c'est le premier point.

2000

2005

Le deuxième point sur la cour intérieure et les accès au canal. Dans le fond, les gens disent que le fait qu'il y ait des accès au canal, c'est quelque chose qui est très intéressant mais que l'accès au canal, ce n'est pas juste l'accès physique, c'est aussi la vue. Puis les gens trouvent ça dommage que ce soit juste les gens qui ont des condos qui ont accès à la paisibilité du canal et puis que c'est d'autant plus... Il y a un sentiment d'injustice exacerbé par le fait que, dans le fond, ça a été utilisé plus tôt aujourd'hui qu'il y a un mur de son qui est fait par les logements sociaux qui donnent sur Saint-Patrick.

2010 Puis, c'est ça, qu'il devrait y avoir certains aménagements pour la vue. Comme il y a eu l'exemple de la Sherwin Williams tantôt qui a été apporté par le *Walter sur Atwater*, il y a un espace qui a été libéré devant des logements qui étaient déjà en place dans la construction pour qu'il y ait une place pour pouvoir avoir accès... Que les gens qui étaient déjà là aient accès sur le canal. On parle du paysage.

2015 On trouve que l'idée d'ouvrir des voies de passage vers le canal est très intéressante mais ça suscitait certaines questions dans notre groupe. Par exemple, c'est quoi les heures d'ouverture? C'est quoi les règles d'utilisation? Est-ce que c'est les mêmes que pour Parcs Canada? Est-ce que, par exemple, le public – c'est un exemple parmi d'autres – est-ce que les gens peuvent aller tout simplement pique-niquer sur ce terrain-là? Est-ce que c'est vraiment ça
2020 quand parle d'usage public? Est-ce que c'est ça? Est-ce qu'il va y avoir des aménagements pour les familles puis pour les enfants?

2025 Dans le fond, il y avait une certaine idée qu'il fallait qu'il y ait des mesures qui soient prises pour que les citoyens du quartier se sentent accueillis sur ce terrain-là, donc des affiches explicatives disant que c'est un terrain qui est ouvert à tous et à toutes, des structures de jeux pour les enfants, des tables à pique-nique.

2030 Puis les gens proposaient aussi qu'il y ait dans le projet une clause de droit acquis parce qu'il y avait de la méfiance du fait que peut-être éventuellement, une fois que le projet sera construit, une fois que le projet soit passé, que les gens qui habitent là changeraient d'idée. Dans le fond, ils voulaient préserver ce droit de passage là, donc il y avait une proposition de faire, bon, légalement on ne sait pas comment ça fonctionne, mais qu'il y ait un droit acquis de passer là. C'est-à-dire que ça ne serait pas possible de revenir sur la décision dans le futur.

2035 Il y a aussi des gens qui ont indiqué le fait qu'ils étaient sensibles au fait qu'il y a des plantes qui existent déjà, des mellifères.

Ils ont mis des hostas sur la rue Island, puis ils proposaient comme recommandation de les bouger dans les nouveaux aménagements, de ne pas juste se débarrasser de ces plantes-là.

2040

Troisième point, sur les espaces communautaires. Donc les gens disaient qu'ils s'inquiétaient pour la vente des locaux communautaires aux organismes qui vont y loger. L'idée d'avoir un zonage réservé aux acteurs communautaires est très intéressante mais les gens se disaient à partir du jour où un groupe qui va être là propriétaire va vouloir s'en aller, quel groupe communautaire va avoir les reins financiers assez solides pour rester là ou pour louer ou pour acheter.

2045

Donc les idées que les gens proposaient, c'était pour garantir l'accès aux locaux communautaires, que le promoteur puisse offrir soit ces locaux-là gratuitement ou alors qu'il y ait de la pression qui soit faite auprès de l'arrondissement pour que ces locaux-là soient achetés et loués à très bas prix.

2050

Il y a eu une réponse ce soir par rapport à la salle communautaire qui a été dite tantôt mais il y avait quand même la préoccupation, les gens parlaient de l'expérience de Pointe-Saint-Charles dans la mise sur pied de coopératives puis de milieux de vie et les gens se disaient qu'une des difficultés qui étaient souvent rencontrées dans ce genre de projet-là, c'est des espaces communautaires. Puis là, il y avait l'idée, en fait, qu'il y ait un espace communautaire ouvert pour les gens qui habitent là qui serait disponible en tout temps.

2055

Le dernier point, c'est sur le stationnement. Il y a des gens dans le groupe qui qualifiaient d'épouvantable le fait qu'il y ait plus qu'une place de stationnement par condominium. Il y avait une inquiétude sur le fait que c'était 205 voitures de plus qui vont rouler dans nos rues, puis qui vont avoir un impact sur notre santé puis sur notre sécurité. Puis les gens croyaient que ce nombre-là devait être revu à la baisse.

2060

2065

2070 Il y avait aussi des interrogations par rapport – en fait, c'est exactement ce que Christian me disait – il y avait du monde qui se demandait par rapport aux places restantes pour les locaux communautaires, puis les logements sociaux, les gens se questionnaient sur comment ces places-là vont être octroyées? Ça va être qui dans les 79 logements sociaux, puis dans les locaux communautaires qui auront accès à ces places-là. Puis il y a quelqu'un qui a proposé d'impartir à 29 % le nombre de places de stationnement pour les logements sociaux, qui représenterait le même nombre en proportion avec les logements sociaux inclus dans le projet.

2075 En conclusion, les gens... Dans le fond, je vais vous la lire. Ça ne devrait pas revenir au promoteur de déterminer l'aménagement à long terme de nos quartiers. Il en été beaucoup question ce soir mais dans le groupe du Carrefour, il y avait aussi cette préoccupation-là. Donc que ce ne soit pas au promoteur de déterminer l'aménagement de nos quartiers à long terme parce que, qui plus est, c'est toujours dans un processus de négociation avec la communauté. On ne doit pas penser l'aménagement de notre communauté en fonction de négociations, que
2080 cette tâche-là de déterminer l'aménagement à long terme devrait plutôt reposer entre les mains de ceux et celles qui habitent le quartier, qui l'aiment puis qui subissent les impacts de tel projet depuis toujours, c'est-à-dire les résidents.

2085 Christian me fait dire que je n'ai pas assez mentionné les familles dans les logements. Donc je vais le répéter, il en a été question plus tôt, mais que les trois chambres à coucher et plus n'était pas suffisant.

2090 L'arrondissement doit s'engager dès maintenant à respecter les balises que notre communauté a établies au fil des ans parce qu'il y en a eu beaucoup de discussions autour de ça, puis là, bien on souhaiterait que ça soit respecté. On ne veut pas rester immobile devant la gentrification de Pointe-Saint-Charles qui, malheureusement, est bel et bien enclenchée. Puis on va utiliser tous les moyens qui sont possibles pour contrer ce phénomène dont venir ici aujourd'hui, ce soir.

2095 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. Des questions? Moi, j'en avais une le temps peut-être... Mais je pense que j'ai plus compris à l'oral que quand je l'ai lu. Je veux juste m'assurer que j'ai compris comme il faut ce soir. C'était la clause du droit acquis. Là, je comprends que c'est une clause à venir sur un projet qui va être construit et non pas sur un acquis actuel de quelque chose qui n'est pas construit?

2100 **M. NICOLAS DELISLE-L'HEUREUX :**

2105 Non, non, non. De rendre conditionnel le projet à une espèce de droit acquis sur les espaces privés.

LA PRÉSIDENTE :

2110 En fait, vous, vous dites : « Il n'y aura jamais de clôture. C'est ça qu'on veut. »

M. NICOLAS DELISLE-L'HEUREUX :

2115 Bien, en termes d'aménagement, je ne sais pas, mais il n'y aura jamais de retour en arrière. C'est-à-dire que dans cinq ans, les gens qui habitent là, surtout que là, le projet est conditionnel un peu à l'accessibilité sociale, donc je pense qu'il y avait de la méfiance autour de la table de dire bien peut-être que dans cinq ans, ils vont dire : « Bien là, on l'a eu, notre projet, puis là, on se ferait mettre un frein un peu à... », parce que quelque chose qui est attrayant dans le projet, c'est les espaces verts autour qui sont entre guillemets « publics », puis il y avait le désir de rendre...

2120 **LA PRÉSIDENTE :**

2125 De s'assurer que ça reste public.

M. NICOLAS DELISLE-L'HEUREUX :

C'est ça. Qu'il n'y ait pas de retour en arrière.

2130 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. J'avais compris l'inverse à la lecture.

M. JEAN CAQUETTE, commissaire :

2135

En fait, c'est un genre de servitude.

LA PRÉSIDENTE :

2140

C'est ça, c'est une servitude que vous demandez.

M. NICOLAS DELISLE-L'HEUREUX :

Voilà.

2145

LA PRÉSIDENTE :

2150

Parfait. Merci beaucoup. Alors vous le savez, j'ai toujours un mot d'ouverture, puis j'ai toujours un mot de fermeture. Alors on vous remercie tous et chacun d'être venus et d'avoir participé. Ceci met fin à nos deux séances d'audition de mémoires.

2155

Je vous rappelle que les mémoires vont être rendus publics dès demain ainsi que les documents que vous avez déposés ce soir, séance tenante, devraient être publics demain matin... bien, fin de l'avant-midi, disons. On va être fins avec le personnel de l'Office quand même.